

MEMO

Transports scolaires

INSCRIPTIONS – LIGNES 2024-2025

DESSERTES DES LIGNES SCOLAIRES TERRE DE PROVENCE :

- **C129B** : Plan d'Orgon vers collège Mont Sauvy à Orgon
- **C176** : Barbentane & Rognonas vers collège Simone Veil et lycée Jean d'Ormesson à Châteaurenard
- **C210** : Collège privé St-Joseph et lycée J. d'Ormesson à Châteaurenard
- **C237** : Noves vers collège S. Veil à Châteaurenard
- **C457** : Collège Françoise Dolto à Saint Andiol et collège Mont Sauvy à Orgon (SEGPA)
- **C501** : Maillane & Graveson vers collège privé Alpilles-Durance à Rognonas
- **C510** : Châteaurenard vers collège S. Veil, écoles Pic Chabaud et Gabriel Péri et lycée J. d'Ormesson
- **C609** : Mollégès vers collège Françoise Dolto à Saint Andiol
- **C62** : Eyragues vers collège Simone Veil et lycée J. d'Ormesson de Châteaurenard
- **L63/C63** : Maillane & Graveson vers collège privé St-Joseph, S. Veil & lycée J. d'Ormesson à Châteaurenard
- **Toutes les autres lignes sont de la compétence de la Région, renseignements sur zou.maregionsud.fr**

QUAND ET OÙ M'INSCRIRE POUR OBTENIR UNE CARTE DE TRANSPORT TERRE DE PROVENCE ?

Ouverture des inscriptions **à partir du 20 juin 2024** et **recommandation** de s'inscrire **avant le 15 août** :

- **Site internet (ordinateur ou smartphone) :** <https://transport-tdpagglo.monbus.mobi>
 - ✓ pour les nouvelles inscriptions : rubrique « demande d'inscription »,
Important : Bien remplir en commentaires : Nom du responsable légal, Etablissement scolaire fréquenté et la classe de l'élève, Arrêt de montée.
 - ✓ pour les renouvellements : connexion via le compte usager, rubrique « boutique en ligne ».

QUEL EST LE TARIF DE LA CARTE DE TRANSPORT TERRE DE PROVENCE ? Y A-T-IL UN TARIF REDUIT ?

Les frais d'inscription aux transports scolaires sont :

- ✓ Tarif plein : **50 € à l'année**
- ✓ Tarif réduit : **35 € à l'année** (sur justificatif *quotient familial CAF/MSA égal ou inférieur à 710 €*)

JE N'AI PAS ACCES A INTERNET, COMMENT PUIS-JE FAIRE ?

En cas de problème d'accès internet, de difficultés de compréhension ou d'utilisation de l'outil informatique, les **conseillers numériques** de Terre de Provence sont disponibles sur RDV dans les différentes communes de l'agglomération (planning des permanences et contact sur le site internet de Terre de Provence).

QUELLES PIECES FOURNIR POUR UNE PREMIERE INSCRIPTION ?

- Photo d'identité de l'enfant,
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois,
- Pièce d'identité de l'enfant ou si non du représentant légal ou copie livret de famille,
- Si quotient familial CAF/MSA ≤ à 710 €, attestation du quotient familial de moins d'un mois.

QUELS SONT LES COORDONNEES DU SERVICE TRANSPORT DE TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION ?

Terre de Provence Agglomération : Service Transport, Chemin Notre Dame, BP1, 13630 Eyragues

- Tel service transport : 04 32 61 06 14
- Tel standard : 04 32 61 96 30
- Mail : transports-scolaires@terredeprovence-agglo.com

JE BENEFICIAIS DU TARIF REDUIT EN 2023-2024, QUE FAUT-IL QUE JE FASSE POUR EN BENEFICIER ENCORE EN 2023-2024 ?

Chaque année, un justificatif du quotient familial CAF ou MSA datant de moins d'un mois doit être fourni au service transport Terre de Provence par mail.

Si votre quotient familial actualisé est égal ou inférieur à 710 €, le tarif réduit sera reconduit pour votre enfant à condition de réception du justificatif demandé.

Un mail a dû vous être adressé par le service transport Terre de Provence, vous demandant de fournir l'attestation CAF ou MSA.

JE N'AI PAS DE CARTE BANCAIRE, COMMENT PUIS-JE PAYER ?

La famille doit contacter le service transport de Terre de Provence Agglomération à Eyragues afin de fixer un rendez-vous (contact au 04 32 61 06 14) et venir payer sur place par chèque ou espèces

En cas d'impossibilité de déplacement, la famille doit envoyer, par courrier, un chèque du montant de l'abonnement (50€ ou 35€) (Terre de Provence Agglomération, chemin notre Dame, BP1, 13630 EYRAGUES – à l'ordre du Trésor Public). A réception du paiement et avec un délai de traitement, le dossier sera instruit par le service transport et la carte envoyée par courrier au domicile de l'élève.

J'AI REMPLI LA DEMANDE D'INSCRIPTION, QUAND VAIS-JE RECEVOIR LE MAIL DE CONFIRMATION ET POUVOIR PROCEDER AU PAIEMENT ?

Le service transport se mobilise au maximum en cette période d'inscription pour instruire les dossiers d'inscription dans les meilleurs délais. N'oubliez pas de vérifier que le mail du service transport ne soit pas dans vos spams.

Au-delà d'un délai de 3 semaines, vous pouvez contacter le service transport par téléphone ou par mail pour vérification.

J'AI PROCÉDÉ AU PAIEMENT DE LA CARTE, QUAND VAIS-JE LA RECEVOIR ?

Le service transport de Terre de Provence prendra connaissance dans les meilleurs délais du paiement pour éditer et envoyer les cartes de transport au domicile des familles et avant la rentrée.

CELA FAIT UN MOIS QUE J'AI PROCÉDÉ AU PAIEMENT ET JE N'AI PAS REÇU MA NOUVELLE CARTE

La collectivité vérifiera si la carte a déjà été utilisée. Dans ce cas, il s'agira d'une demande de duplicata.

Dans le cas contraire et après vérification des coordonnées de l'élève, Terre de Provence Agglomération invalidera la carte non reçue et en enverra une autre au domicile de l'élève.

Ces demandes doivent être effectuées par mail de préférence.

MON ENFANT EST EN GARDE ALTERNEE, POURRA-T-IL PRENDRE LE BUS A DEUX ENDROITS DIFFERENTS ?

Si les deux domiciles des parents sont sur le territoire de Terre de Provence et desservis par un transport scolaire, il suffit de préciser la situation de cette manière :

- **S'inscrire sur le site internet** <https://transport-tdpagglo.monbus.mobi> – Rubrique « demande d'inscription »
- Indiquer les coordonnées de l'autre parent dans le dossier (rubrique « commentaires ») et joindre un justificatif de la situation (jugement de divorce, de garde alternée ou attestation sur l'honneur signée des deux parents).

J'AI PERDU OU JE N'AI PLUS MA CARTE DE L'ANNEE DERNIERE OU ELLE EST ENDOMMAGEE

En cas de perte, de vol et de détérioration de carte, la famille doit faire une demande de duplicata auprès du service transport de Terre de Provence Agglomération à Eyragues sur rendez-vous (contact au 04 32 61 06 14).

Un paiement de 10€ en espèce ou en chèque est demandé. La carte est éditée sur place : la famille repart donc avec le duplicata de carte.

En cas d'impossibilité de déplacement, la famille doit envoyer, par courrier, un chèque de 10€ (Terre de Provence Agglomération, chemin notre Dame, BP1, 13630 EYRAGUES – à l'ordre du Trésor Public). A réception du paiement, le duplicata est envoyé par courrier au domicile de l'élève.

Il faut tout de même procéder au paiement du renouvellement pour l'année 2024-2025 : connexion via le compte usager, rubrique « boutique en ligne ».

JE CHANGE DE DOMICILE OU D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE PAR RAPPORT 2024-2025

Cas n°1 : l'élève déménage dans la même commune ou dans une autre commune de Terre de Provence.

L'information doit être communiquée à Terre de Provence Agglomération par mail (transports-scolaires@terredeprovence-agglo.com) accompagnée d'un justificatif de domicile.

La carte de transport sera automatiquement mise à jour. Il faut procéder au renouvellement d'abonnement pour l'année 2023-2024 (voir procédure paragraphe au-dessus).

Cas n°2 : l'élève change d'établissement scolaire, sur le territoire de l'agglomération.

Il doit fournir un certificat de scolarité à Terre de Provence par mail avec toutes les informations nécessaires. Terre de Provence Agglomération mettra à jour le dossier de l'élève.

La carte de transport sera automatiquement mise à jour. Il faut procéder au renouvellement d'abonnement pour l'année 2024-2025 (voir procédure paragraphe au-dessus).

En cas de changement d'établissement scolaire ou de déménagement hors Terre de Provence en cours d'année, aucun de remboursement ne sera fait.

OU PUIS-JE TROUVER LES FICHES HORAIRES DES BUS SCOLAIRES ?

Toutes les fiches horaires des transports scolaires de Terre de Provence sont sur internet :

- <https://transport-tdpagglo.monbus.mobi> (rubrique « Information voyageur » « horaire par arrêt ou par ligne »)
- Pour télécharger les fiches-horaires : www.terredeprovence-agglo.com (rubrique « notre quotidien » « transport »)